



Ville de Fronton

Arrêté Municipal
PERMIS DE STATIONNEMENT
Travaux sur trottoir
5 Rue de la République
Du 19 Avril au 30 Avril 2021

Le Maire de FRONTON,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la route et notamment l'article L 411-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général de la Propriété de la Personne Publique, notamment l'article L 3111-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code de l'Environnement

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

Vu la demande en date du 16 Avril par l'entreprise FIBRE 31, sollicite pour des travaux, l'autorisation d'occupation du domaine public, au droit de la propriété sise **5 Rue de la République**, pour le compte de la société CIRCET et ses SOUS-TRAITANTS ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **stationnement** à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de 2,5 mètres à partir de l'immeuble. Toute disposition pour assurer la sécurité des usagers de la dépendance domaniale sera prise.

1 Esplanade de Marcorelle

BP 3 - 31 620 Fronton

Tél. 05 62 79 92 10

contact@mairie-fronton.fr

www.mairie-fronton.fr

ARTICLE 8

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fronton, le 16 Avril 2021

Le Maire

Par déléguation
CARVALHO HORACIO



Hugo CAVAGNAC

Notifié au bénéficiaire le :

Notifié au bénéficiaire le :

